

AVANCE REMBOURSABLE POUR LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES

Présentation de l'aide

L'aide consiste en une **avance remboursable** accordée à l'entreprise. Elle est attribuée sans intérêt ni garantie par le Département de l'Eure afin d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement. Cette avance permet de financer l'acquisition de certains matériels neufs nécessaires à l'exploitation.

Sont exclues du dispositif, les franchises, les enseignes nationales et les SARL à objet immobilier.

L'avance remboursable, comprise entre 3 000 € et 12 000 €, correspond à 40% du montant de l'investissement.

Son remboursement s'effectue sous forme de prélèvements bancaires automatiques sur une durée de 48 mois maximum, sans différé.

Conditions d'octroi

- Réaliser des investissements d'un montant minimum de 7 500 € HT
- Etre inscrit à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure depuis au moins 2 années
- Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros
- Employer moins de 15 salariés
- Obtenir un prêt bancaire complémentaire
- Etre à jour de ses obligations fiscales et sociales
- **Le projet ne doit pas débuter avant que l'aide sollicitée ait été accordée par la Commission Permanente du Département de l'Eure.**
- Si le projet est porté par une SCI, Celle-ci doit être détenue au moins à 50 % par la société d'exploitation.

Comment bénéficier de cette aide

Vérifier l'éligibilité de votre projet auprès de Yves MEGARD au 02.32.39.41.81.

Réunir les pièces justificatives visées page 2 puis **prendre rendez-vous** avec Yves MEGARD au plus tard 2 mois avant la date de démarrage de votre projet afin d'élaborer votre dossier de demande d'aide.

Ce dossier sera ensuite soumis, pour décision, à la Commission Permanente du Département qui se réunit une fois par mois.

Versement de l'aide

L'aide est versée par le Département de l'Eure, **au maximum 2 mois** après la signature de la charte d'avance remboursable et la **présentation des factures acquittées des investissements prévus** dans le dossier de demande d'aide.

Votre contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure
Yves Mégard
☎ : 02.32.39.41.81
Email : y.megard@cm-27.fr